

## Les chaises musicales à Orange Château

Un projet de réorganiser l'occupation du site d'Orange Chateau a été présenté à la CSSCT DTR du 2 fév. profitant du départ des salariés (environ 100) de PFS/TV vers Atalante au 2-ème semestre 2023. Cette réorganisation a pour but de regrouper les équipes qui travaillent fréquemment ensemble entre les directions RSB, VSC et SSA. Par la même occasion les équipes VSC de Bellefontaine (environ 10 salariés) et de Villejean (environ 10 salariés) déménageraient vers Orange Chateau.

Ces réaménagements débuteront au 1 semestre 2023 pour les équipes intrasites suivis de l'équipe VOICE de Bellefontaine au 2-ème semestre et enfin de l'équipe EXX B3 de Villejean au 1er trimestre 2024.

Le point positif de ce réaménagement est la création d'une nouvelle salle d'allaitement en remplacement de celle qui existe actuellement qui n'est pas digne de recevoir du personnel féminin. Les mauvaises conditions faites aux femmes depuis plusieurs années concernant cette salle d'allaitement avaient bien entendu été remontées plusieurs fois à la direction par les représentants du personnel CGT sans que celle-ci ne prévoit d'amélioration.



Les RP CGT déplorent qu'aucune action n'est envisagée sur l'isolation des bâtiments du site d'Orange Chateau qui devient pérenne pour plusieurs années. La CGT dénonce les discours greenwashing sur la RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) de la direction d'Orange alors même qu'elle aurait l'opportunité d'améliorer les conditions de travails en isolant par l'extérieur les bâtiments d'OC, en effet la canicule de cet été 2022 a été très mal vécue par les personnels du bâtiment A. Ce plan immobilier est dans la continuité du plan d'économie « Scale Up » (1Md€), et une fois de plus les économies faites par les déménagements de bellefontaine et de Villejean n'iront pas vers

les salariés d'OC pour l'amélioration des conditions de travail.

En ce qui concerne les déménagements des services PFS/TV d'OC vers Atalante ou de VSC de Bellefontaine et de Villejean vers OC, aucune mesure spécifique d'accompagnement n'est prévue par la direction DTSI.

La CGT ne pourra demander l'ouverture des négociations sur des mesures d'accompagnement (ex: similaire à <u>Lyon 2020</u>) qu' avec le soutien des salariés concernés par ces déménagements.

C'est tous ensemble que nous pourrons obtenir des avancées.

Vos représentants du personnel CGT sont disponibles pour toutes questions et réclamations, n'hésitez pas à nous contacter. (RP CGT : Yannick Queffeulou, Franck Balusson)



